

 VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS SAISON 2026-2027 					
ACTIVITES	COCHER L'ACTIVITE CHOSIE	LIEU	QUAND	TARIFS MARTINEROIS pour l'année	TARIFS NON MARTINEROIS pour l'année
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 6/8 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 13h30 à 15h15h (Sorties patinoire 14h à 17h, les 06/01, 20/01, 3/02, 3/03. <u>A noter</u> : Pas d'activités pour ce groupe les 13/01, 27/01, 10/02, 10/03)	- QF<300 : 16 € - QF 301 à 599 : 16 € à 24,42 € - QF 601 à 1599 : 24,44 € à 50,23 € - QF 1600 à 2199: 50,26 € à 52,50€ - QF>2200 : 52,50 €	69,50 €
ROULE ET GLISSE (vélo, roller, patin) 9/11 ans		Gymnase Henri Maurice	Mercredi 15h15 à 17h (Sorties patinoire 14h à 17h, les 13/01, 27/01, 10/02, 10/03. <u>A noter</u> : Pas d'activités pour ce groupe les 06/01, 20/01, 3/02, 3/03)		
EVEIL CORPOREL INITIATION VELO-ROLLER 4/5 ans		Ecole Gabriel Péri	Mercredi 14h à 15h30		
		Ecole Gabriel Péri	Mercredi 15h30 à 17h		
ESCALADE 4/5 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 15h à 16h30		
ESCALADE 6/8ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 13h30 à 15h		
		Gymnase Jean-Pierre Boy	Mercredi 15h à 16h30		
ESCALADE 9/11 ans		Gymnase Jean-Pierre Boy	Mercredi 13h30 à 15h		
ESCALADE 12/17 ans		Gymnase Colette Besson	Mercredi 17h à 18h30		
NATATION 6/8 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h	- QF<300 : 42 € - QF 301 à 599 : 42 € à 65,11 € - QF 601 à 1599 : 65,18 € à 134,02 € - QF 1600 à 2199 :134,03€ à 140,50€ - QF>2200 : 140,50€	185,00 €
			Mercredi 15h à 16h		
NATATION 9/11 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 14h à 15h		
			Mercredi 15h à 16h		
			Mercredi 16h à 17h		
NATATION 12/14 ans		Piscine du domaine universitaire	Mercredi 16h à 17h		
SPORTS NATURE 10/14 ans (escalade, randonnée, via ferrata, orientation , vélo, activités nautiques)		Gymnase Voltaire	Mercredi 13h30 à 17h30 (du 9/09 au 16/12/2026 et du 17/03 au 23/06/2027)	- QF<300 : 53€ - QF 301 à 599 : 53 € à 81,38 € - QF 601 à 1599 : 81,47 € à 167,52 € - QF 1600 à 2199:167,53 € à 175,50 € - QF>2200 : 175,50€	231,50 €
GLISSE ski alpin 9/14 ans		Départ bus au Gymnase Colette Besson	8 mercredis de 12h45 à 18h15 (6/01, 13/01, 20/01, 27/01, 3/02, 10/02, 3/03, 10/03/2027)	- QF<300 : 30,38 € - QF 301 à 599 : 30,38 € à 50,48 € - QF 601 à 1599 : 50,62 € à 182,96 € - QF1600 à 2199:182,97 € à 191,59 € - QF>2200 : 191,59 €	203,00 €



VILLE DE SAINT-MARTIN-D'HERES
Ecole Municipale des Sports - EMS ENFANTS



SAISON 2026-2027

Je soussigné(e) : père mère tuteur (rayer la mention inutile)

NOM (majuscules) : Prénom.....

Adresse :

Code postal : Ville.....

Téléphone (1) : Téléphone (2) :

Mail :

Je déclare

- ☐ Etre investi(e) vis-à-vis de ce mineur de l'exercice de l'autorité parentale conjointe avec Mme/Mr.....
☐ Etre l'unique détenteur de l'autorité parentale.

Je m'engage :

- ☐ A prévenir le service Accueil Familles de tout changement intervenu dans l'exercice de l'autorité parentale.

En cas d'urgence :

Autre personne à contacter :

Lien de parenté :

NOM (majuscules) :

Téléphone :

J'inscris l'enfant :

NOM (majuscules) :

Adresse (si différente) :

Date de naissance :

Etablissement scolaire fréquenté en 2026/2027 :

Problèmes de santé :

Accompagnement par une AVS sur le temps : ☐ oui ☐ non

Je l'autorise :

- ☐ A participer aux activités sportives de l'EMS enfant.
☐ Je déclare que mon enfant ne présente pas de contre-indication médicale pour les activités choisies.
☐ Je donne l'autorisation de pratiquer tout geste chirurgical et une anesthésie en cas d'urgence.
☐ Je certifie que mon enfant est assuré contre les risques extra-scolaires.
☐ J'autorise mon enfant à être filmé et/ou photographié.
☐ J'autorise mon enfant à rentrer seul.
☐ Je comprends que je dois renseigner le document « contrat unique » si mon enfant n'est pas déjà inscrit à la restauration et/ou au périscolaire et/ou à l'accueil de loisirs.
☐ Je comprends que toute inscription sera définitive.

► Pour un enfant n'ayant jamais eu d'inscription à une prestation municipales (restauration, centre de loisirs, crèche, activités sportives....), veuillez vous munir aussi des documents suivants :
un justificatif de domicile, la carte d'identité du parent qui inscrit l'enfant et le livret de famille.

► Attention : renseigner obligatoirement le document « contrat unique » pour tous les enfants n'étant pas inscrits à la restauration scolaire et/ou à l'accueil de loisirs et/ou au péri scolaire sur l'année scolaire 2026-2027. Ce document est disponible au service Accueil familles.

- ☐ J'atteste avoir pris connaissance du Règlement Intérieur de l'Ecole Municipale des Sports Enfant (E.M.S.) consultable au service Accueil Familles, sur le site de la ville et sur l'Espace Citoyen.

A Saint-Martin-d'Hères, le

Signature du responsable légal :